

Vos Nom & adresse

M.le député

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

OU

M. le Sénateur... *

Casier de la poste
15, rue de Vaugirard
75291 - Paris Cedex

Ale2010

Monsieur le député, ou Monsieur le sénateur,

Dans la loi sur le financement de la sécurité sociale, l'article 10 de cette loi impose aux mutuelles un prélèvement de 0,77 % sur le montant des cotisations de leurs adhérents pour le financement de la campagne de vaccination de la grippe H1N1. Si l'on convient que le montant des primes payées par les 38 millions de cotisants représente environ 29 milliards d'euros, c'est un peu plus 200 millions d'euros que représentera ce prélèvement.

Je vous rappelle que cette campagne a été un véritable fiasco : divergence des experts sur l'intérêt que cette campagne représentait pour une grippe que certains appelaient "grippette" quand d'autres nous annonçaient avant le début de l'été qu'elle ferait des milliers de morts dans notre pays ; ces derniers, nous le découvrirons plus tard, avaient des liens d'intérêts avec les laboratoires pharmaceutiques (*ils ne les déclarent jamais, malgré l'obligation légale de le faire, parce que le manquement à cette obligation ne prévoit pas de sanction pénales*).

Un des seuls experts pharmacologue indépendant, le docteur Marc Girard n'a pourtant pas manqué de dénoncer ces faits et vous avez reçu son livre **Alerte grippales, Comprendre et choisir**.

La France a commandé 94 millions de doses de vaccins pour 66 millions d'habitants, l'Allemagne 24 millions pour 86 millions d'habitants, et la Pologne zéro à cause des conditions inacceptables posées par les laboratoires (*à tous les pays*). Les commandes de vaccins ont été passées avant que l'AMM ait été obtenue, et que l'on sache si une ou deux doses seraient nécessaires. Cela veut dire que, de toute façon, cette AMM aurait été accordée.

Les Français n'ont pas adhéré à cette campagne (*moins de 10 % de la population s'est fait vacciner si on veut bien croire aux chiffres officiels*) et quelle catastrophe avons-nous subie ? Aucune !

La Pologne sans aucun vaccin n'a eu à déplorer aucune épidémie, alors que le Canada avec une population quasiment identique mais vaccinée à plus de 90% a subi les plus grands dommages tant en nombre de malades qu'en accidents post-vaccinaux.

Une commission parlementaire a auditionné notre ministre de la Santé qui s'en est sortie avec honneur et gloire en invoquant le principe de précaution, elle a osé déclarer qu'elle referait la même chose si cela devait se reproduire.

Gouverner c'est prévoir et quand on commet une erreur aussi grossière, on démissionne, dans les autres pays, mais pas en France. Vous avez accepté ses explications, mais 80 % des français ne sont pas d'accord avec vous.

Pensez-vous qu'ils auront oublié en 2012 lors des prochaines élections législatives ?

ndlr : uniquement aux députés, supprimer cette remarque pour les sénateurs élus au suffrage indirect *

De plus le gouvernement fait payer aux adhérents des mutuelles son erreur, y compris les indemnités payées pour abandon de commandes, et vous acceptez cela sans rien dire. Comment pouvez-vous prétendre que vous n'étiez pas au courant ?

Quelle est votre position sur ce prélèvement, par quels arguments dûment étayés le justifiez-vous, et de quelle manière comptez-vous agir pour annuler ce prélèvement inique ?

Les mutuelles de santé dont l'équilibre des comptes est le seul moyen de survie vont bien être obligées de répercuter ce prélèvement sur le montant de leurs cotisations, c'est donc nous qui allons faire les frais de l'impressionnante erreur de notre ministre pharmacienne.

La logique prétend qu'il ne faut jamais mettre à la tête d'un ministère un technicien de la spécialité, voici la démonstration concrète de ce que produit ce genre d'erreur.

J'attends avec intérêt votre réponse et ne manquerai pas d'en informer le coordinateur de cette action et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

(N'oubliez pas de signer)